

Remplace la recommandation SIA V243/2, édition 1998

Allgemeine Bedingungen für verputzte Aussenwärmedämmungen
Vertragsbedingungen zur Norm SIA 243:2008Condizioni generali relative all'isolamento termico a cappotto –
Disposizioni contrattuali alla norma SIA 243:2008

Conditions générales relatives aux isolations thermiques extérieures crépies

Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 243:2008

118/243

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages survenus du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2008-07 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	6
1 Contrat d'entreprise	7
1.1 Appel d'offres	7
1.1.1 Généralités	7
1.1.2 Dossier d'appel d'offres	7
1.1.3 Descriptif	7
1.2 Offre de l'entrepreneur	8
1.2.1 Généralités	8
1.2.2 Annexes à l'offre	8
1.2.3 Variantes de l'entrepreneur	8
1.3 Obligations des parties contractantes .	8
1.3.1 Maître d'ouvrage	8
1.3.2 Entrepreneur	8
2 Conditions de rémunération	9
2.1 Généralités	9
2.2 Prestations comprises	9
2.3 Prestations non comprises	9
3 Modification de commande	9
4 Exécution des travaux	10
5 Métrés et modalités de paiement	10
5.1 Généralités	10
5.2 Règles de métré	10
5.3 Modalités de paiement	11
6 Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts.	11
7 Extinction prématurée du contrat	11

AVANT-PROPOS

Contenu et but de la norme

La présente norme fait partie des *Conditions générales pour la construction* (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des Conditions générales pour la construction

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Commission SIA 243

		Représentant de
Président	Jürg Pfefferkorn, chimiste ETS/ SIA, Dietlikon	SIA
Membres	Roger Ackermann, technicien TS, Flums	SWISSISOL
	Max Baracchi, ingénieur EPF, Effretikon	ASEPP
	Bruno Bärlocher, ingénieur EPF/SIA, St-Gall	SSE
	Dieter Bötschi, architecte EPF/SIA, Egnach	SIA
	Roland Büchli, architecte ETS, Dübendorf	Expert
	Paul-André Dupuis, architecte ETS/SIA, Dübendorf	EMPA
	Ernst Eugster, architecte ETS/SIA, Zurich	SIA KH
	Angelo Foglia, architecte, Dättwil	UFM, USVP
	Arthur Jörke, maître maçon, Oetwil a. S.	SSE
	Rudolf Kistler, ingénieur EPF, Küssnacht	PSE
	Ulrich Maag, ingénieur ETS, Bachenbülach	Entrepreneur
	Bernd Neubrand, ingénieur ETS, Lucens	SIA 279, ISOLSUISSE
	Walter Schläpfer, maître plâtrier dipl., Wallisellen	ASEPP

Adoption et validité

La présente norme SIA 118/243 a été adoptée par la Commission centrale des normes et règlements de la SIA le 6 septembre 2007.

Elle est valable dès le 1^{er} mai 2008.

Elle remplace la recommandation SIA V243/2, *Isolation thermique extérieure recouverte d'un crépi – Prestations et mode de métré*, édition 1998.

Copyright © 2008 by SIA, Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateurs et de traduction sont réservés.